

# À qui s'adresser pour faire une plainte relative à la salubrité alimentaire?



Au Canada, la responsabilité de la salubrité alimentaire est partagée entre le gouvernement fédéral et les ministères et services de santé provinciaux. Vous devez communiquer avec différents services en fonction de vos préoccupations et du type d'entreprise alimentaire concernée.

- Si vous pensez présenter des symptômes dus à une maladie d'origine alimentaire ou si vous avez une réaction allergique grave, consultez un médecin.
- Si vous avez une préoccupation en matière de salubrité alimentaire, utilisez les coordonnées ci-dessous pour le signaler à l'organisme approprié. Tous les organismes travaillent ensemble, de sorte que votre plainte sera évaluée et réorientée, si nécessaire.

Préoccupations	Organismes	Liens
Si vous tombez malade ou si vous avez une réaction indésirable à un aliment après avoir mangé dans un établissement public ou après avoir assisté à un événement public, communiquez avec votre bureau local de santé publique.	Santé Manitoba	<a href="#">Communiquer avec un inspecteur de la santé publique du Manitoba</a> (en anglais seulement)
Si vous tombez malade après avoir consommé un aliment emballé commercialement dans un magasin de détail tel qu'une épicerie, faites part de votre inquiétude à l'Agence canadienne d'inspection des aliments.  Si le produit alimentaire a été préparé à l'épicerie (p. ex., une salade), communiquez avec Santé Manitoba.	Agence canadienne d'inspection des aliments  Santé Manitoba	<a href="#">Signaler une préoccupation liée aux aliments – Agence canadienne d'inspection des aliments (canada.ca)</a>  <a href="#">Communiquer avec un inspecteur de la santé publique du Manitoba</a> (en anglais seulement)
<b>Préoccupations liées à la salubrité dans les magasins de détail ou les épiceries</b> Signaler les préoccupations liées à la propreté, les observations de rongeurs ou d'insectes, ou les mauvaises pratiques de manipulation des aliments par le personnel du magasin.	Santé Manitoba	<a href="#">Communiquer avec un inspecteur de la santé publique du Manitoba</a> (en anglais seulement)
<b>Préoccupations liées à la salubrité dans les restaurants ou autres établissements alimentaires</b> Signaler les préoccupations liées à la propreté, les observations de rongeurs ou d'insectes, ou les mauvaises pratiques de manipulation des aliments par le personnel de l'établissement.	Santé Manitoba	<a href="#">Communiquer avec un inspecteur de la santé publique du Manitoba</a> (en anglais seulement)

Préoccupations	Organismes	Liens
<b>Préoccupations en matière d'étiquetage</b> Signaler les erreurs d'étiquetage des denrées alimentaires.	Agence canadienne d'inspection des aliments	<a href="#">Signaler une préoccupation liée aux aliments – Agence canadienne d'inspection des aliments (canada.ca)</a>
<b>Préoccupations en matière de fraude alimentaire</b> Signaler les préoccupations en matière de substitution, d'adultération ou de dilution d'ingrédients, d'étiquetage erroné des produits, d'allégations fausses ou trompeuses.	Agence canadienne d'inspection des aliments	<a href="#">Signaler une préoccupation liée aux aliments – Agence canadienne d'inspection des aliments (canada.ca)</a>
<b>Préoccupations liées aux allergènes provenant d'un produit alimentaire emballé</b>	Agence canadienne d'inspection des aliments	<a href="#">Signaler une préoccupation liée aux aliments – Agence canadienne d'inspection des aliments (canada.ca)</a>
<b>Établissements fonctionnant sans permis</b> Si vous soupçonnez quelqu'un d'exploiter un établissement alimentaire sans permis.	Agriculture Manitoba ou Santé Manitoba	<a href="#">Province du Manitoba   Agriculture – Salubrité des aliments (gov.mb.ca)</a>  <a href="#">Communiquer avec un inspecteur de la santé publique du Manitoba</a> (en anglais seulement)
<b>Entreprises de transformation des aliments</b> Préoccupations en matière de salubrité des aliments liées aux entreprises du Manitoba qui figurent sur la page Web <a href="#">des établissements de transformation et de distribution des aliments titulaires de permis délivrés par le ministère de l'Agriculture du Manitoba</a> .	Agriculture Manitoba	<a href="#">Province du Manitoba   Agriculture – Salubrité des aliments (gov.mb.ca)</a>
Pour toutes les autres entreprises de transformation des aliments <b>qui ne figurent pas</b> sur la page Web <a href="#">des établissements de transformation et de distribution des aliments titulaires de permis délivrés par le ministère de l'Agriculture du Manitoba</a> .	Santé Manitoba ou Agence canadienne d'inspection des aliments	<a href="#">Communiquer avec un inspecteur de la santé publique du Manitoba</a> (en anglais seulement)  <a href="#">Registre des licences d'entreprises alimentaires de l'ACIA</a>